NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2020 s'établissent comme suit :

	2020	2019
Résultat de fonctionnement	1 650 553.92 €	1 323 798.66 €
Résultat d'Investissement	94 263.54 €	49 222.59 €
Résultat Global de Clôture	1 744 817.46 €	1 373 021.25 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	253 046.44 €	
012	Charges Personnel + assimilés	358 709.57 €	
65	Autres charges de gestion	306 376.81 €	
014	Atténuation de produits	1 851.00 €	
66	Charges financières	5 867.04 €	
67	Charges exceptionnelles	234 222.24 €	
002	Excédent reporté		1 557 080.40 €
70	Produits services, Ventes		111 753.95 €
73	Impôts et Taxes		801 590.96 €
74	Dotations, subventions,		302 349.38 €
75	Autres produits de gestion		31 458.55 €
76	Produits financiers		2.50 €
77	Produits exceptionnels		6 391.28 €
	TOTAUX	1 160 073.10 €	2 810 627.02 €

1.1 Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les taux d'imposition communaux 2020 votés lors de la séance du 7 juillet 2020 sont les suivants :

Taxe foncière bâtie : 18,54 %
Taxe foncière non bâtie : 40.25 %

En 2020, la commune a notamment perçu :

- 606 437 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties :
- 138 644 € de Dotation Globale de Fonctionnement ;
- 70 324 € de Dotation de Solidarité Rurale ;
- 25 015 € de Dotation Nationale de Péréquation
- 11 352.86 € de Fonds de Compensation de la TVA
- 195 153.96 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, compensations fiscales ;
- 206 619.80 € d'autres recettes (remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public ...).

Le report excédentaire de l'exercice précédent est de 1 557 080.40 € (dont 233 281.74 € provenant du service assainissement)

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 253 046.44 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, fournitures, vérification-maintenance, ... ;
- 358 709.57 € de masse salariale ;
- 306 376.81 € de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, subvention CCAS, participations aux organismes...;
- 234 222.24 € de charges exceptionnelles ;
- 5 867.04 € de charges financières ;
- 1851.00 € d'atténuations de produits

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser	122 735.00 €	179 753.00 €
001	Excédent reporté		369 481.84 €
10	Dotations Fonds divers réserves	81259.25 €	99 499.08 €
13	Subventions d'investissement	18966.83 €	208 606.02 €
16	Emprunt et cautionnements reçus	30 366.25 €	133 333.00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 667.00 €	
21	Immobilisations corporelles	36 965.59 €	
23	Opérations d'équipements	596 449.48 €	
	TOTAUX	896 409.40 €	990 672.94 €

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 810 919.94 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent : 369 481.84 € (dont 81 259.25 € du service assainissement) ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2018 : 57 983.88€ ;
- des taxes d'urbanisme : 41 515.20 €;
- des subventions pour la construction de l'accueil périscolaire et l'extension de la cantine : 208 606.02 €;
- de la souscription d'un emprunt de 133 333 € pour la construction de l'accueil périscolaire

2.2 Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 30 366.25 € en 2020.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté en 2020
Honoraires pour la révision du P.L.U.	8 100.00 €
Ajout d'un logiciel pour la réservation et les paiements en ligne de la cantine	1 567.00 €
Réfection du Chemin du Noyer Thomas	30 192.00 €
Achat d'un nettoyeur haute pression	894.00 €
Achat d'un aspirateur à eau, de drapeaux	277.39 €
Travaux de construction de l'accueil périscolaire	592 345.48 €
Assistance technique pour la vidéo protection	4 104.00 €

2.3 Emprunts

OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020
Contrat rural	8 688.40 €	8 688.40 €
Travaux église	10 132.89 €	10 132.89 €
Construction de l'accueil périscolaire	4 413.00 €	17 412.00 €